



FOUGÈRES
AGGLOMÉRATION

OUVERTURE - Le pôle socio-culturel de Romagné expérimente un programme participatif et en réseau

GAL : Fougères Agglomération / TERRITOIRE : Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne

Fonds sollicités :

Europe - FEADER - LEADER

Axes :

Axe Services collectifs essentiels

Fiche Action :

Europe : 8. Développer l'innovation sociale

Fonctionnement / Investissement :

Fonctionnement

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur : COMMUNE DE ROMAGNÉ

N° SIRET : 21350243800012

Forme juridique : Commune

Nombre d'habitants : 2492

L'entité appartient à un groupe : Non

Nombre de salariés ou d'agents (ETP) : 30.00

Montant du budget Annuel en k€ : 1782.00

Representant de la structure demandeuse : Cécile PARLOT, Maire

Representant technique du projet : Delphine LEROY, Secrétaire générale, dleroy@romagne35.com

Adresse postale : Mairie - 17 rue nationale 35133 Romagné

Adresse électronique : mairie@romagne35.com

Tel : 02 99 98 81 11

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1 - Eléments de contexte

En partenariat avec Fougères Agglomération, le Conseil municipal de Romagné a décidé la construction d'un pôle socio-culturel de 944 m², en plein centre bourg. Ce nouvel équipement proposera à la fois :

1/ des espaces culturels et d'animations sociales :

- une médiathèque relevant du « réseau des médiathèques » de Fougères Agglomération
- une salle d'arts plastiques et une salle de musique : ces deux salles sont modulables et peuvent être transformées en une salle de réunion, de conférence ou de spectacle pour une cinquantaine de personnes
- une cuisine pédagogique adaptée à tous âges

2/ des espaces « petite enfance » :

- une Maison d'assistants maternels (MAM)
- un espace jeu (structure intercommunale avec une zone de compétences définie sur les communes de Javené, Lécousse, Saint-Sauveur-des Landes et Romagné)
- un RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants) ayant la même zone de compétences que l'espace jeu

Au stade de dépôt de la demande initiale, il est prévu une fin de travaux fin juin 2021. L'ouverture au public est programmée pour septembre 2021.

Pour le Conseil municipal, le développement des pratiques culturelles et sociales des Romagnéens est un véritable enjeu...

Romagné est une commune 2457 habitants (population avec double compte -données INSEE au 01/01/2020). Elle est située à 5 kilomètres de la ville-centre de Fougères. Romagné a la chance d'être à proximité d'axes routiers importants (A84 et RD155), la rendant aisément accessible. Elle appartient à Fougères Agglomération mais se trouve très proche de Couesnon Marches de Bretagne. Aux yeux des élus, la réflexion sur le programme d'activités du nouveau pôle socio-culturel doit tenir compte de ce positionnement stratégique.

La Commune se caractérise par une population jeune, largement composée de couples avec enfants. En 2019, un quart de la population romagnéenne a moins de 18 ans. Près de 400 enfants sont scolarisés dans les deux écoles de la commune. Plus de 76% des romagnéens travaillent. Du point de vue des catégories socio-professionnelles les plus représentées, un tiers des actifs sont des professions intermédiaires, 29% des ouvriers, 9% des cadres. (source – INSEE/Observatoire du Pays de Fougères).

Autre particularité, de par les services qu'elle propose, la commune a l'habitude d'accueillir une population plus large que celle de son seul territoire. De nombreux enfants et familles des communes de Saint Sauveur des Landes, et la Chapelle Saint Aubert fréquentent les écoles et équipements de Romagné (complexe sportif, pôle santé...) et sont licenciés dans les associations de la commune. Il est donc tout à fait envisageable que leurs habitudes de vie sur la commune s'étendent au futur pôle socio-culturel.

Autant les pratiques sportives à Romagné sont avérées, autant elles restent à développer en matière culturelle. Ainsi, le nombre d'inscriptions d'enfants à des activités culturelles, ou la participation à des concerts (jazz par exemple...) organisés sur la commune restent faibles. De même, peu d'associations à vocation culturelle existent à Romagné (club de théâtre, batterie fanfare, club des primevères). Un vrai enjeu de conquête du public, notamment des plus jeunes, existe donc sur le territoire.

Les associations renvoient par ailleurs des difficultés à trouver de nouveaux bénévoles, malgré l'arrivée permanente de nouveaux habitants. Mais si la pratique est faible chez les plus jeunes, elle est bien enracinée chez les plus âgés.

Ces différents éléments de contexte font que le pôle socio-culturel est a priori très attendu par la population mais le fonctionnement reste à construire d'où le choix de la municipalité d'associer les habitants très en amont.

2 étapes préalables importantes ont été menées pour réfléchir aux services qui pourraient être proposés :

ACTE 1 de la concertation (février à mars 2019) : la participation à la conception du pôle socio-culturel sur le mode du design de service

Le design de service consiste à concevoir un service centré utilisateur de manière à ce qu'il soit utile et facilement utilisable. Démarche créative et collaborative, basée sur la compréhension des attentes fonctionnelles et émotionnelles des futurs utilisateurs, la méthodologie du design de service permet ainsi d'innover en concevant un service à la fois utile, utilisable et esthétique (désirable) pour l'utilisateur/client/usager, mais également performant.

Les séquences se sont tenues environ tous les 15 jours et ont accueilli la participation d'une vingtaine de personnes représentant l'ensemble des parties prenantes au projet – élus, direction, services, professionnels associés, usagers - et les thématiques investies – petite enfance, enfance – jeunesse, activités culturelles, artistiques et associatives.

La contribution attendue des participants concernait 3 points essentiellement :

- Faire part de leurs usages pour imaginer un espace adapté à leurs besoins spécifiques
- Écouter ceux des autres et les combiner ; faire en sorte de bien vivre ensemble
- Se projeter dans la réalité en construisant un équipement qui soit fonctionnel et évolutif dans le temps et ainsi contribuer au projet du maître d'œuvre qui allait prendre la suite de la démarche.

ACTE 2 de la concertation (de novembre 2019 à janvier 2020) : un BARCAMP pour initier et dynamiser la vie locale

L'objectif du BARCAMP est de mobiliser l'intelligence collective pour alimenter des réflexions en lien avec l'action publique. Un Barcamp est une rencontre ouverte à tous (dans la limite des places disponibles), où le contenu est fourni par des participants qui doivent tous, à un titre ou à un autre, apporter quelque chose au Barcamp. C'est le principe « pas de spectateur », « tous participants ».

Cette démarche fait fortement appel à l'innovation citoyenne.

Deux temps de travail collaboratif (1 en novembre 2019 et 1 en janvier 2020) ont été mis en place en vue d'alimenter le projet de fonctionnement du futur pôle :

- Le premier atelier visait la rencontre de chacun autour de ses activités favorites et l'identification des moyens de la faire partager à d'autres. Une trentaine de participants ont fait émerger 5 grands domaines d'intérêt et de passions (bricolage, sport, culture, cuisine, loisirs créatifs) autour desquels les participants se sont rassemblés pour identifier les moyens de transmettre autour d'eux ces passions et intérêts.
- Lors du second atelier, l'objectif était de transformer ces centres d'intérêts en activités à proposer au sein du futur pôle et partager son degré d'investissement personnel dans le projet. Sur chaque projet, chacun s'est donc positionné en tant qu'animateur, initiateur, contributeur, participant, ou absent. L'implication de chacun restait libre et sans jugement. Pour autant, sur chaque action envisagée, aucune personne ne s'est positionnée comme absente.

Ces deux phases préalables de mobilisation des habitants ont permis d'alimenter le projet de construction et de repérer les habitants volontaires, prêts à s'investir dans le futur fonctionnement. Il s'agit désormais de bâtir le programme concret d'activités : le Conseil municipal choisit alors de mettre en place le projet baptisé OUVERTURE...

2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues

Sauf aléas de chantier, l'ouverture du futur pôle socioculturel est prévue pour septembre 2021.

Le projet OUVERTURE vise la préparation et le test du programme d'activités. La dimension novatrice tient à l'avancement de deux priorités :

1/ une gouvernance partagée : un Comité d'usagers va être formé. L'objectif est de réunir au côté de 2 élus, 20 autres habitants dont 6 jeunes de 16-30 ans. Le rôle de ce Comité sera de bâtir le programme d'activités en tenant compte des désirs et besoins exprimés par la population.

2/ une mise en réseau avec d'autres équipements situés sur le pays de Fougères : le pôle n'est pas conçu pour être « une structure de plus ». L'enjeu est d'en faire « une structure en lien ». En ce sens, le projet dépasse l'échelle communale. Il s'agit d'expérimenter une méthode permettant de conduire des actions mutualisées avec d'autres structures locales dans une double perspective : réaliser des économies de moyens et valoriser les ressources présentes sur le territoire.

Plus précisément, dans le futur programme d'activités du pôle, 4 types d'actions pourront exister (liste non exhaustive):

- « Les actions-échanges de savoir » : elles seront conçues pour favoriser la convivialité et pourront être entre autres animées bénévolement par les habitants
- « Les actions en réseau » : elles seront préparées avec d'autres structures du pays de Fougères et seront mises en œuvre au sein du pôle. Elles seront bien évidemment ouvertes majoritairement aux habitants de Romagné mais avec un souhait recherché d'élargissement à la population du pays de Fougères. Tout domaine d'activités pourra être pris en compte ;
- « Les mises à disposition » : après étude au cas par cas, les salles ou une partie de l'équipement (comme la cuisine pédagogique) pourront être utilisées par d'autres structures du pays de Fougères ;
- « Les actions hors les murs » : elles seront organisées ou co-organisées par le pôle mais se tiendront à l'extérieur de la commune. L'objectif sera ici de rechercher les moyens pour que le romagnéens puissent participer à des actions et projets proposés par d'autres structures du pays de Fougères.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est proposé de recruter un coordinateur (H/F). Ses missions s'organiseront en 2 temps :

• TEMPS 1 : du début du projet jusqu'à l'ouverture du pôle : il ou elle sera chargé.e de : former le comité d'usagers, organiser les réunions, faire remonter au Comité d'usagers les demandes des habitants, chercher les moyens de concrétiser les besoins exprimés, communiquer sur le programme d'activités bâti par le Comité d'usagers, mettre en œuvre le projet, rencontrer les structures partenaires qui se montrent intéressées, prospecter d'autres entités, faciliter la mise en œuvre « des actions-échanges de savoir » avec les bénévoles, définir un cadre méthodologique adéquat permettant entre autres la mutualisation des coûts pour les actions en réseau et hors les murs (rédaction de conventions d'objectifs et de moyens, de contrats de location...)

• TEMPS 2 : à partir de l'ouverture du pôle jusqu'à la date de fin du projet : le rôle du coordinateur (H/F) sera de lancer le programme d'activités conçu par le comité d'usagers pendant la phase de préparation. Il ou elle sera alors la.le référent.e technique pour tester les actions, étudier leur faisabilité, poursuivre les liens partenariaux qui auront été établis, prospecter d'autres structures, réunir le Comité d'usagers pour remonter les informations et enrichir le programme d'activités, communiquer.

PRÉSENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES PRISES EN COMPTE

Frais de personnel concernant le recrutement d'un coordinateur (H/F) chargé.e de préparer et tester le programme d'activités

DÉPENSES NON PRISES EN COMPTE

Dépenses relatives à la mise en œuvre des actions : le coordinateur (H/F) sera chargé.e de définir un cadre permettant la concrétisation du programme d'activités choisis par le Comité d'usagers mais il n'est pas demandé de financement pour les actions proprement dites.

Ce choix de ne pas retenir les dépenses relatives à la mise en oeuvre des actions tient à plusieurs raisons :

- les frais liés aux « actions en réseau » « actions hors les murs » et « mises à disposition » pourront être mutualisés : il est très probable que la Commune de Romagné n'assurera pas la maîtrise d'ouvrage des opérations. La préparation du cadre méthodologique permettant la réalisation de ces actions partagées sera du ressort du coordinateur (H/F) et l'ingénierie sera donc inscrite au budget de l'opération OUVERTURE mais les frais liés aux actions proprement dites, eux, ne seront pas pris en compte dans le plan de financement
- la valorisation du bénévolat pour « les actions- échanges de savoir » n'est pas une dépense éligible LEADER
- le pôle socio-culturel comprendra différents services hors maîtrise d'ouvrage de la Commune :
 - la médiathèque de Romagné appartient au « Réseau des médiathèques » de Fougères Agglomération. Le poste de médiathécaire est co-financé par Fougères Agglomération.
 - l'espace-jeu et Le RIPAME sont des structures intercommunales faisant intervenir outre Romagné, les communes de Javené, Lécousse, saint-Sauveur-des-Landes. Le poste d'animateur RIPAME est cofinancé par la CAF.

Aussi, afin de veiller à ne pas croiser les financements, l'ensemble des dépenses (investissement, ingénierie et actions) rentrant dans le cadre des missions courantes de la médiathèque, de l'espace-jeu, de la MAM et du RIPAME ne seront pas intégrés au budget. Comme indiqué, il est choisi de bien délimiter le projet OUVERTURE au seul poste de coordinateur. Les professionnels qui travailleront au pôle pourront être amenés à travailler sur des événements spécifiques avec le coordinateur (H/F) mais dans ce cas, seul le temps d'ingénierie du coordinateur (H/F) pour mettre en œuvre ces actions sera comptabilisé, non les actions elles-mêmes.

RECETTES NON PRISES EN COMPTE

- Recettes générées par les missions courantes de la médiathèque (abonnements) hors événementiels incluant la participation du coordinateur (H/F) du pôle
- Recettes générées par les missions courantes de la Maison d'Assistants maternels (facturation garde d'enfants) hors événementiels incluant la participation du coordinateur (H/F) du pôle
- Recettes générées par les missions courantes de l'espace-jeu et du RIPAME hors événementiels incluant la participation du coordinateur (H/F) du pôle
- Subventions reçues pour le fonctionnement courant des services hébergés par le pôle : médiathèque, espace-jeu, RIPAME, MAM
- Loyers perçus par la Commune pour la Maison d'Assistants Maternels (MAM).

3 - Présentation resumée du projet

La Commune de Romagné va ouvrir prochainement son pôle socio-culturel. Le projet OUVERTURE vise la préparation et le test du programme d'activités.

La dimension novatrice tient à l'avancement de deux priorités :

1/ une gouvernance partagée : un Comité d'usagers va être formé. L'objectif est de réunir au côté de 2 élus, 20 autres habitants dont 6 jeunes de 16-30 ans. Le rôle de ce Comité sera de bâtir le programme d'activités en tenant compte des désirs et besoins exprimés par la population.

2/ une mise en réseau avec d'autres équipements situés sur le pays de Fougères : le pôle n'est pas conçu pour être « une structure de plus ». L'enjeu est d'en faire « une structure en lien ». En ce sens, le projet dépasse l'échelle communale. Il s'agit d'expérimenter une méthode permettant de conduire des actions mutualisées avec d'autres structures locales, dans une double perspective : réaliser des économies de moyens et valoriser les ressources présentes sur le territoire.

Ainsi, le programme pourra comprendre des activités d'échanges de savoir menées notamment par des habitants bénévoles, des actions partenariales réalisées avec d'autres structures du pays de Fougères, des mises à disposition du lieu, des opérations hors les murs.

Pour mettre en œuvre ce projet, la demande de financement porte sur la création d'un poste de coordinateur (H/F).

4 - Localisation

Localisation géographique :

Romagné

Secteur concerné par le projet (rayonnement)

Pays

5 - Résultat attendu

INDICATEUR OBLIGATOIRE : nombre d'emplois créés en ETP : 1

INDICATEURS LIÉS A LA MOBILISATION CITOYENNE

- Nombre d'habitants membres du Comité d'usagers hors élus - objectifs visés : 20

dont nombre de jeunes de 16-30 ans - objectifs visés : 6

- Nombre d'élus membres du Comité d'usagers - objectifs visés : 2

- Nombre de réunions du Comité d'usagers sur la durée du projet - objectifs visés : 18

- Nombre « d'actions-échanges de savoir » impliquant des bénévoles Romagnéens : 8

INDICATEURS LIÉS A LA CRÉATION PAR LE POLE D'UN NOUVEAU SERVICE OU DE NOUVELLES FORMES D'ORGANISATION

- Nombre de structures- partenaires situées sur le pays de Fougères qui participeront au montage d'actions - objectifs visés : 6
- Nombre « d'actions en réseau » - objectifs visés : 16
- Nombre « d'actions hors les murs » - objectifs visés : 3
- Nombre de mises à disposition du pôle au bénéfice de structures extérieures à Romagné - objectifs visés : 6

6 - Calendrier Prévisionnel

Echéance	Date	Commentaire
Date de début du projet	01/10/2020	
Date de fin du projet	31/05/2023	

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE

1 - COHÉRENCE

1 - Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER : innovation, multipartenariat, transférabilité

INNOVATION

Le projet est unique à l'échelle du pays de Fougères compte tenu de l'articulation de plusieurs éléments :

- l'ambition choisie autour de la notion d'ouverture
- les types d'actions qui vont être proposés à la population : « actions-échanges de savoir », « actions en réseau », « actions hors les murs »
- les services mis à disposition : ex : la cuisine pédagogique adaptable à tout public
- les outils générés par le coordinateur (H :F)(rédaction de conventions entre les structures permettant la réalisation d'actions mutualisées)

MULTI-PARTENARIAT

Structures ayant manifesté leur intérêt pour étudier les conditions de préparation d'éventuelles actions partenariales avec le pôle socio-culturel de Romagné :

- Familles actives au centre social de Fougères
- L'Espace de vie sociale de Saint Sauveur des Landes
- Services culturels de Fougères Agglomération : Réseau des médiathèques, Conservatoire de musique René GUIZIEN, Ecole d'arts plastiques, Galerie Albert BOURGEOIS, Centre culturel Juliette Drouet
- Association Le jazz et la Java
- Réseau Education à l'Environnement du Pays de Fougères
- Les associations de Romagné (club des primevères, batterie fanfare, club de théâtre)

Structures restant à contacter :

- Structures situées sur Couesnon Marches de Bretagne

TRANSFÉRABILITÉ

Même si au stade de la demande initiale, elles ne sont pas explicitement prévues, les conditions de transfert de ce projet sur d'autres territoires apparaissent tout à fait possibles : la mise en réseau du partenariat est transposable dès lors que les partenaires partagent des valeurs communes (notamment sur la participation des habitants), actent que le partenariat ne peut vivre sur une logique comptable débit/crédit, et se mettent d'accord sur des quotients familiaux et des tarifs communs des animations pour pouvoir les proposer au même prix aux usagers. Il est également essentiel que les partenaires aient conscience que leurs différences statutaires ne leur permettent pas toujours les mêmes fonctionnements, mais que leur collaboration peut simplifier certains projets.

2 - Liens avec les démarches en cours du Pays et des Communautés de communes

Le projet OUVERTURE de la commune de Romagné n'est pas inscrit dans le projet d'agglomération mais ses objectifs sont en parfaite adéquation, notamment l'axe 2 : « Garantir le développement du territoire et son attractivité économique aussi bien sur les pôles que sur les communes rurales - Un territoire attractif pour les habitants en proposant une politique culturelle ambitieuse ».

Le projet culturel fait partie intégrante du projet global d'agglomération en permettant de :

- valoriser l'identité du territoire
- renforcer le lien social et participer au « bien vivre ensemble »
- permettre l'épanouissement intellectuel de chacun
- garantir l'éveil artistique et l'éducation culturelle des plus jeunes
- contribuer à l'attractivité du territoire et à la qualité de son cadre de vie

Il s'inscrit pleinement dans les défis du projet culturel porté par Fougères Agglomération, tant sur « l'accueil du plus grand nombre (conquête de nouveaux publics, notamment ceux éloignés des pratiques culturelles ou empêchés), l'équilibre territorial de l'offre culturelle, l'accessibilité et l'adaptabilité aux publics ».

2 - APPORTS

1 - Au regard de la fiche-action choisie

La fiche-action choisie est la fiche 8 « Développer l'innovation sociale ». Son objectif est « la création de nouveaux services avec et pour les habitants ». Le projet OUVERTURE répond parfaitement à cette logique : en visant la mise en place d'un programme d'activités culturelles et sociales pour le nouveau pôle socio-culturel, il va permettre de tester sur la commune un mode de gouvernance partagé et il va initier à l'échelle de Fougères Agglomération puis de l'ensemble du Pays de Fougères de nouvelles formes d'organisation qui aboutiront à des actions mutualisées.

2 - Au regard des autres priorités de la stratégie LEADER

Sur les 3 priorités retenues dans la stratégie locale LEADER, le projet OUVERTURE répond à une seule priorité : la transition participative.

3 - PÉRENNITÉ

1 - Perspectives de reconduction du projet après le financement FEADER-LEADER

La demande de financement se trouve justifiée par le caractère expérimental du projet : il s'agit de constituer une méthode, nouer des contacts qui perdureront à l'issue de l'opération. Ainsi, à ce stade de démarrage de l'opération, l'opération est conçue avec des perspectives quasi-certaines de prolongements :

- Pérennité du comité d'usagers : aux yeux des élus, la constitution des usagers en comité est un moyen de pérenniser leur engagement.
- Pérennité de la mise en réseau des animations: la pratique est un service « gagnant/gagnant » pour tous les partenaires: économies de moyens, et diffusion plus large de la programmation, relais assuré sur le terrain des animations proposées.

4 - BONUS

1 - Prise en compte ou non des 16-30 ans

Il est prévu d'associer au Comité d'usagers, 6 habitant.e.s issu.e.s de la tranche d'âge 16-30 ans.

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Non

Assujettissement à la TVA : Oui

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Frais de personnel du 01.11.2020 au 31.05.2023 (31 mois)	111 248.41	88.48
Frais de structure (15 % de frais salariaux directs)	16 687.26	13.27
Recettes - Participation des usagers (événementiels)	-2 200.00	-1.75
Total	125 735.67	100.00

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)	%
Europe - FEADER - LEADER	100 588.54	80.00
Autofinancement public - Autofinancement appelant le FEADER	25 147.13	20.00
Total	125 735.67	100.00

Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

Date : 15/03/2021

Pour : Comité pour avis d'opportunité

Avis / Décision : FAVORABLE

Fonds mobilisé Europe - FEADER - LEADER : 100 588.54 EUR

Explication / Commentaires :

DÉCOMPTE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

- La Région Bretagne étant Autorité de Gestion, les Conseillers régionaux siégeant à ce titre au sein du Comité de Programmation n'ont pas voix délibérative : Evelyne GAUTIER-LE BAIL est concernée.
- Fougères Agglomération est associée à la réalisation du projet : Patrick MANCEAU, Président et Eric BESSON, Conseiller communautaire, n'ont pas participé aux délibérations et au vote.
- Couesnon Marches de Bretagne sera également une collectivité-partenaire : cette information qui ne figure pas sur la fiche-projet a été fournie par le maître d'ouvrage juste avant la tenue du Comité : Ghislaine GOBÉ, Conseillère communautaire, n'a pas participé aux délibérations et au vote.
- Thierry BENOIT, Président du Pays de Fougères, a été contraint de partir avant l'achèvement de la réunion : il n'a pas participé à l'examen de ce projet.
- En début de présentation, le Co-Président demande si d'autres représentants ont un lien particulier à l'opération. Aucun membre ne s'est déclaré.

Nombre de personnes présentes à cette réunion avec voix délibérative sur le projet : 10

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Sont intervenus deux représentants de la Commune de Romagné :

- Cécile PARLOT, Maire
- Pascal MAHÉ, Adjoint délégué au sport et à la vie associative, à la culture et l'animation, à la communication, aux cérémonies, au multimédia et numérique

ANALYSE DE LA RÉGION

Sous réserve de l'instruction régionale approfondie qui interviendra si un avis favorable est accordé, Evelyne GAUTIER LE BAIL informe qu'elle n'a pas de remarques à formuler du point de vue réglementaire. L'opération est jugée cohérente par rapport à la fiche-action 8 "Développer l'innovation sociale". Evelyne GAUTIER LE BAIL précise toutefois que l'Autorité de Gestion sera attentive à vérifier que les missions exercées par la ou le salarié-e en charge de la coordination correspondent bien au cadre décrit dans la fiche-projet.

ÉCHANGES AVEC LE PORTEUR ET DÉLIBÉRATIONS - Points mis au débat et / ou atouts relevés (au regard de la grille d'aide à la sélection à la date du 15 mars 2021)

1 - COHÉRENCE DU PROJET

☒ Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER

Innovation (1 point)

Le parti pris de ne pas chercher à "créer une structure en plus" mais bien de concevoir le pôle "en lien avec les autres équipements du territoire" est apprécié par les membres. La coopération inter-structures n'est certes pas inédite sur le pays de Fougères mais dans le cas de ce projet, "l'ouverture" est un principe essentiel qui vient construire le modèle de fonctionnement. En ce sens, l'opération est jugée pionnière à l'échelle du territoire-pays.

Multipartenariat (3 points)

La dimension partenariale est au cœur de l'opération : le maître d'ouvrage acquiert ici le maximum de points. 12 structures sont citées dans la fiche-projet. Lors de son audition, le porteur a informé de l'intérêt porté sur l'action par 4 nouveaux partenaires :

- la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Fougères-Vitré : le site de Fougères vient d'être labellisée Accueil France Services. A titre expérimental, le pôle socio-culturel de Romagné pourrait constituer une antenne. Une réflexion en ce sens est à l'étude.
- le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) de Haute-Bretagne
- le Centre social de Couesnon Marches de Bretagne
- l'association "Clâssiers" (située à Bazouges-la-Pérouse).

Compte tenu de la prévision des permanences et services accueillis, un membre public souhaite connaître la superficie du nouveau pôle. La Maire fait savoir qu'il s'agit d'un bâtiment de plus de 900 m2.

Transférabilité (1 point)

La méthode choisie apparaît applicable à d'autres territoires mais les conditions de transfert ne sont pas encore prévues à ce stade d'où l'attribution d'un point.

☒ Liens avec la stratégie communautaire (1 point)

Sans être inscrite, l'opération OUVERTURE est en adéquation avec le projet de Fougères Agglomération qui vise "un territoire attractif pour les habitants en proposant une politique culturelle ambitieuse".

2 - APPORTS

▣ Atouts au regard de l'axe "transition participative" (3 points)

Les objectifs sont jugés "ambitieux" d'où l'octroi de 3 points. Cette notation tient compte d'une part des indicateurs inscrits dans la fiche-projet et d'autre part, des compléments apportés pendant le Comité de Programmation. En effet, de nouvelles informations ont été données par le porteur lors de son audition, sur :

- le recrutement : après le dépôt de sa fiche-projet, la Mairie a procédé à l'embauche de la coordinatrice du pôle, le 9 novembre 2020. En réponse à une question d'un membre privé sur les dépenses comptabilisées dans le plan de financement, il est rappelé qu'à des fins de simplification, la demande FEADER-LEADER porte exclusivement sur les frais de personnel inhérents à ce poste.
- le démarrage des premières réunions : le contexte sanitaire COVID-19 a évidemment eu un impact sur les possibilités de concertation mais les rencontres ont toutefois pu démarrer. Le programme pour l'inauguration du pôle en octobre 2021 se construit progressivement. Un questionnaire a aussi été adressé aux habitants de Romagné, de Saint-Sauveur-des-Landes et de La Chapelle-Saint-Aubert. 270 foyers ont répondu. 30 personnes se montrent intéressées pour participer au comité d'usagers.
- l'engagement de nouvelles pistes d'actions : les représentants de la Commune de Romagné font part d'une volonté d'action exprimée par les habitants sur 2 autres volets : 1/ l'environnement (possibilité d'un programme d'intervention sur les déchets alimentaires de la cantine et le composte) 2/ le numérique et ses pratiques. Un membre privé approuve le choix du numérique en précisant qu'une récente enquête menée par le Conseil de développement de Couesnon Marches de Bretagne a mis en lumière d'énormes besoins d'accompagnement entre autres pour les associations.

▣ Atouts du projet au regard des autres priorités de la stratégie (0 point)

Le projet ne vient répondre qu'à un seul axe, celui de la dimension participative.

3 - PÉRENNITÉ (2 points)

Les deux représentants de la Commune de Romagné insistent sur le fait que la concertation, via la mise en place du Comité d'usagers et le travail en réseau avec les autres structures sont conçus dans une logique de pérennité. 2 points sont délivrés.

4 - BONUS - Implication des jeunes (2 points)

Pour la composition du Comité d'usagers, il est prévu d'associer 6 personnes de 16-30 ans. Les membres se montrent sensibles à ce choix et accordent 2 points.

REPLISSAGE COLLECTIF DE LA GRILLE D'AIDE A LA SÉLECTION FEADER-LEADER (grille en vigueur au 15 mars 2021)

Points obtenus : 13/20 - Note B : projet intéressant au regard de la stratégie locale LEADER

Rappel - modalités de classification des projets présentés en CUP

- 16 points et plus - Note A : projet d'excellence au regard de la stratégie locale LEADER
- 10 à 15 points - Note B : projet intéressant au regard de la stratégie locale LEADER
- 05 à 09 points - Note C : projet à impact modéré au regard de la stratégie locale LEADER
- moins de 05 points - Note D : projet à faible impact au regard de la stratégie locale LEADER

VOTES INDIVIDUELS A BULLETIN SECRET

Présents avec voix délibérative : 10
Votants (= nombre de bulletins récoltés) : 10
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés :10

Avis

favorable : 10 voix
défavorable : 0 voix

Décision à l'unanimité

AVIS COMMUN

Les membres du Comité de Programmation LEADER accordent au projet " OUVERTURE - Le pôle socio-culturel de Romagné expérimente un programme participatif et en réseau " :

UN AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE.

Sous réserve de l'instruction réglementaire ultérieure par la Région et de l'éventuel adossement à un régime d'aide spécifique, le montant sollicité est de 100 588,54 euros au titre des fonds FEADER-LEADER.

Réserves à lever :

Pour ce projet, les membres décident de ne pas retenir de réserves.



Depuis le 1^{er} janvier 2021, le programme LEADER est porté par Fougères Agglomération. La zone couverte associe Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne.

Grille d'aide à la sélection FEADER - LEADER

Nom du projet : OUVERTURE - Avis opportunité du 15 mars 2021

Cohérence

Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER

➤ Sur le plan de l'innovation

- 3 points** : le projet est unique en France
- 1 point** : le projet est unique à l'échelle du pays de Fougères
- 0 point** : la dimension novatrice est faible ou imprécise

➤ Sur le plan du multipartenariat

- 3 points** : plus de 5 autres structures-partenaires sont mobilisées
- 1 point** : entre 2 à 5 autres structures-partenaires sont mobilisées
- 0 point** : 0 ou 1 seule autre structure-partenaire est mobilisée

➤ Sur le plan de la transférabilité

- 3 points** : les conditions de transférabilité sur d'autres territoires ou thématiques sont prévues
- 1 point** : les conditions sont jugées possibles mais elles ne sont pas explicitement prévues
- 0 point** : les conditions sont incertaines ou imprécises

Liens avec les démarches du Pays et les stratégies des Communautés de communes :

Exemples : PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire), charte GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences), SCOT, Programme Local de l'Habitat, Agenda 21...

- 1** **2 points** : l'action se définit comme la composante d'une démarche-Pays ou communautaire
- 1 point** : les objectifs sont en relation explicite avec une démarche-Pays ou communautaire
- 0 point** : aucun lien n'est cité

Apports

➤ Au regard de la fiche-action principale

- 3 points** : « les résultats attendus » (voir cette rubrique dans le dossier du porteur) viennent contribuer très fortement aux enjeux et critères de la fiche-action (voir le récapitulatif de la stratégie)
- 1 point** : la contribution aux enjeux et critères de la fiche-action est considérée satisfaisante
- 0 point** : les apports sont faibles ou imprécis

➤ Au regard des autres priorités de la stratégie

- 0** **2 points** : le projet répond aux 3 priorités : énergétique, économique, participative
- 1 point** : le projet répond à 2 des 3 priorités
- 0 point** : le projet répond à 1 seule priorité

Pérennité

- 2** **2 points** : l'initiative est construite soit dans une logique de pérennité, soit avec des objectifs de prolongements
- 1 point** : les perspectives à moyen terme sont prises en compte mais restent incertaines
- 0 point** : l'initiative n'a pas vocation à être reconduite ou est imprécise sur ce point

Bonus

➤ Implication des jeunes (ou dans le cas de la fiche-action 10, mixité intergénérationnelle)

- 2** **2 points** : le projet est conçu avec plus de 5 jeunes de 16-30 ans (ou 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)
- 1 point** : le projet est conçu avec 1 à 5 jeunes de 16-30 ans (ou 1 à 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)
- 0 point** : le projet ne remplit pas ce critère ou est imprécis sur ce point

13 DECOMPTE DES POINTS TOTAL / 20

POINTS	NOTE INDICATIVE	AVIS
	au regard de la stratégie locale LEADER	La note est un point de repère pour les deux étapes suivantes (votes à bulletin secret, rédaction de l'avis commun). Elle oriente vers un :
16 et +	A - PROJET D'EXCELLENCE	avis favorable (avec réserves ou non)
10 à 15	B - PROJET INTERESSANT	avis favorable (avec réserves ou non)
5 à 9	C - PROJET A IMPACT MODERE	avis défavorable
- de 5	D - PROJET A IMPACT FAIBLE	avis défavorable